

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 8 septembre 2015, à 8 h 30, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents :

- Rémy NORMAND, président
- Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
- Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
- Anne CORRIVEAU (par conférence téléphonique)
- France HAMEL (par conférence téléphonique)
- Laurent PROULX (par conférence téléphonique)
- Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
- Suzanne VERREAULT (par conférence téléphonique)
- Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

- Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
- Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-99

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Acquisition de terrain – boulevard Sainte-Anne, arrondissement Beauport

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de terminus, de parcs de stationnements incitatifs et autres projets;

CONSIDÉRANT que le 28 janvier 2015, par sa résolution n° 15-12, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 316 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

CONSIDÉRANT que le 25 mars 2015, par sa résolution n° 15-29, le conseil d'administration du RTC autorisait l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 1 501 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé aux abords du boulevard Sainte-Anne, pour la mise en place d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun, soit le stationnement incitatif régional Montmorency;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'aménagement du stationnement incitatif régional Montmorency, le RTC doit procéder à l'acquisition d'une propriété devant servir à l'aménagement d'une voie d'entrée;

Résolution 15-100

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 373 758 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition de gré à gré des lots 1 216 765 et 1 539 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 4058, boulevard Ste-Anne, pour la mise en place d'une voie d'entrée au futur stationnement incitatif régional Montmorency, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 316(1109).

Adoptée à l'unanimité

3. Acquisition de terrain – avenue Jean-de-Clermont, arrondissement Beauport

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de terminus, de parcs de stationnements incitatifs et autres projets;

CONSIDÉRANT que le 28 janvier 2015, par sa résolution n° 15-12, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 316 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

Résolution 15-101

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'autoriser une dépense de 4 055 990 \$, incluant les taxes nettes applicables, représentant la valeur de l'indemnité payable pour l'acquisition forcée du lot 1 218 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1925, avenue Jean-De Clermont, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place du pôle d'échange D'Estimauville, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 316(1110).

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

Résolution 15-102

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 9 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale